

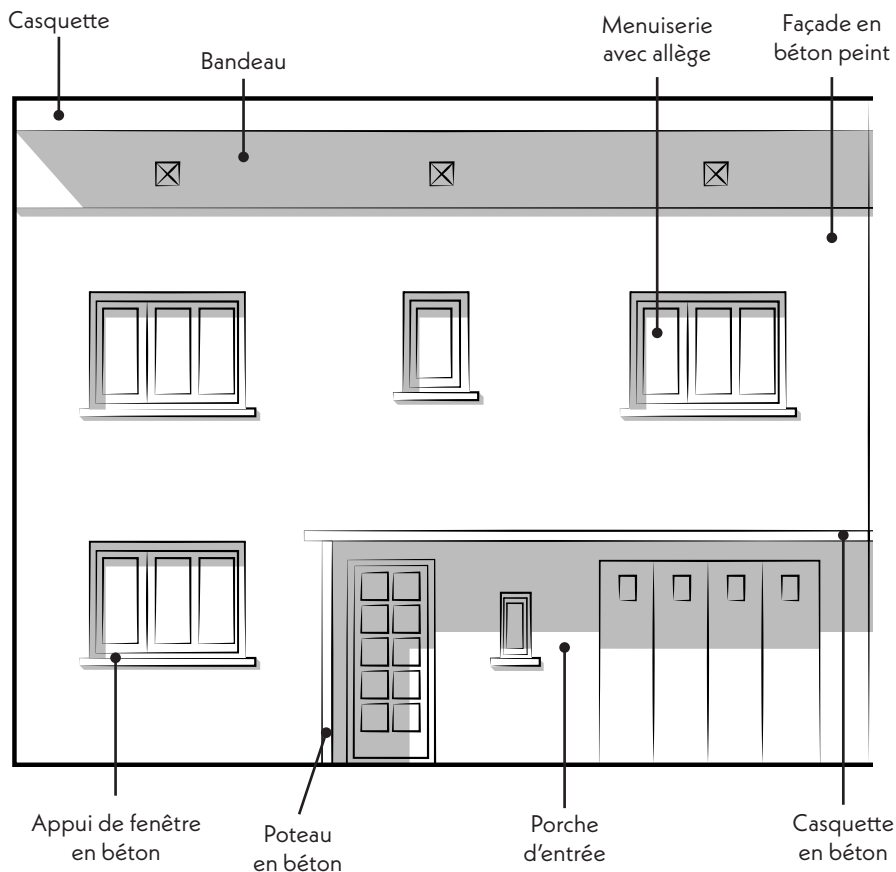
# FAÇADES COLORÉES

## ÉPOQUE - 1945 À 1970

*Maisons individuelles*



# Caractéristiques des maisons individuelles des années 1945 à 1970

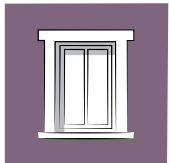


## Exemples de façades ravalées



## Vous souhaitez colorer votre façade ?

Quelques conseils pour composer votre projet :



### • Révéler les détails

Identifier les éléments et détails architecturaux des façades afin de mettre en valeur les caractéristiques grâce à la couleur.

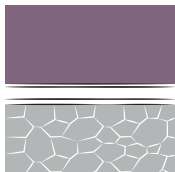
*Exemple : Des encadrements de fenêtres peints en blanc et un fond de façade coloré.*



### • Diversifier les teintes

Traiter les façades des volumes annexes (garage, abri, extension) différemment du volume principal.

*Exemple : Le volume principal revêt une couleur, le volume annexe est décliné dans une teinte plus claire.*



### • Préserver et restaurer les traces du passé

Conserver ou reproduire à l'identique les matériaux naturels ou qualitatifs tels que la pierre, le bois ou le béton bouchardé, ainsi que les lettrages et fresques anciennes ou tout autre décor.

*Exemple : Le soubassement en pierre d'un bâtiment donne du relief et une richesse à la façade.*

## ÉPOQUE - 1945 À 1970

Cette époque dite « de la reconstruction » est synonyme de façades ordonnancées privilégiant une unité dans le dessin des fenêtres, aussi bien pour les maisons individuelles que pour les immeubles.

Les maisons sont souvent en R+1 et en mitoyenneté, avec des pièces de vie à l'étage. Ces niveaux s'ouvrent parfois sur de grandes loggias ou des balcons filants. Les toitures sont plates ou à faible pente, mono orientées ou à pentes inversées débordantes.

La pierre est présente ponctuellement en façade, souvent au rez-de-chaussée.



### **La Ville de Lanester vous accompagne et vous aide dans le ravalement de votre maison**

- La Ville de Lanester propose une aide aux ravalement des façades et pignons visibles depuis l'espace public. Cette subvention, ouverte à tous, est accordée sous certaines conditions.
- Tous travaux de ravalement (même à l'identique) sont préalablement soumis à une autorisation. La Direction de l'aménagement urbain vous guide pour le montage de votre dossier et l'architecte-conseil vous accompagne gratuitement dans la finalisation de votre projet.
- Si le chantier de ravalement nécessite d'occuper le domaine public, une autorisation d'occupation temporaire (payante) est à obtenir auprès de la Mairie, au minimum 10 jours avant la date envisagée.

**Plus d'infos sur le site de la Ville de Lanester : [www.lanester.bzh](http://www.lanester.bzh)**

### **Pour joindre la direction Aménagement urbain**

02 97 76 81 87 - Démarche en ligne : DEM@T

### **Accueil - 2<sup>ème</sup> étage de l'Hôtel de Ville**

- Lundi, mardi, mercredi et vendredi : 8h30-12h et 13h30-17h
- Jeudi : 10h-12h et 13h30-18h30